

Saison 2020-2021 PV de la Réunion du BUREAU DIRECTEUR du mercredi 17 février 2021 en visio-conférence

<u>Présents</u>: J.M. BARLOG, J.P. BLANPAIN, D BOS, A. CARINCOTTE, JL CARINCOTTE, J. DENEUX, C. LELEU, J.P. PIHET, P. ROBILLART

Excusés : B. DANNEL

<u>Présidence – Jean-Louis CARINCOTTE</u>

Jean-Louis CARINCOTTE ouvre la séance et remercie les membres du bureau pour leur participation à cette réunion en Visio conférence. Il précise que cette réunion a pour objectif de décider des mesures financières qui seront annoncées aux clubs du département, celles-ci devant être entérinées par le comité qui se réunira mercredi prochain.

Préalablement à ce bureau, une réunion de travail avec Jacques DENEUX, Annie CARINCOTTE et Catherine LELEU a eu lieu samedi dernier afin d'affiner ces propositions financières.

D'autre part, Jean-Louis a participé à la dernière Visio conférence avec la Fédé. Concernant la reprise du jeu la situation est en stand-by car attendent encore les prochaines mesures gouvernementales. D'un point de vue financier, la FFBB dans son projet d'aide a décidé de rembourser les engagements et de ne prendre que le coût socle de la licence. Les mutations quant à elles devront être réglées.

Jean-Louis CARINCOTTE, invite Jacques DENEUX à présenter la proposition financière qui a été travaillée samedi.

Comme attendue, la FFBB s'est enfin positionnée samedi sur un plan financier d'aide et a décidé de ne percevoir pour 2020/2021 que le socle licence. Comme chacun le sait, la licence comporte une part Fédérale, 1part LIGUE et 1 part Comité. Au-delà du socle, il s'agit d'extension, c'est dans ce cas ce qui ne sera pas prélevé.

La FFBB a également décidé de ne pas prélever les engagements 2020/2021. Le Pas de Calais avait lui déjà décidé de ne pas facturer les engagements cette saison. Ce sont les décisions pour cette saison, le comité 62 répercutera ces décisions aux clubs dans un premier temps.

Concernant le comité 62 et si les membres du bureau en sont d'accord, l'excédent de résultat de 2020/2021 sera rétrocédé aux clubs la saison prochaine.

Annie CARINCOTTE avait déjà annoncé et proposé la saison dernière de partager eu deux l'excédent 2019/2020 et de redistribuer la somme de 39 300€ aux clubs cette saison en fonction du nombre de licenciés enregistrés ce qui fait environ 3€/par licence.

Sur ce principe, la partie excédentaire 2020/2021, qui devrait être conséquente en raison du peu de dépenses effectuées, serait ristournée aux clubs sous une forme à définir. Les frais fixes ont été limités cette saison. Bien sûr des incertitudes subsistent au niveau des subventions. Seront-elles versées en totalité ? Même inquiétude pour le C62 que pour les clubs !

A titre personnel, Jacques explique avoir défendu cette façon de faire car il n'est pas envisageable d'afficher un bilan en excédent pour une saison qui n'aura pas été jouée.

Jean-Paul PIHET se dit d'accord avec les propositions faites mais est-ce que cela s'appliquera de la même facon à tous les clubs ?

Jacques DENEUX remercie la pertinence de la question et précise que, bien évidemment, que tout ce qui a été évoqué ne peut s'appliquer qu'aux clubs en règle avec la trésorerie!

Jean Paul PIHET pense que cela pourrait s'appliquer au prorata des licences faites la saison prochaine afin de sensibiliser les clubs et éviter de perdre trop de licences ?

Jacques DENEUX évoque les différences qu'il pourrait y avoir sur les derniers versements, selon les cas, certains pourraient ne pas avoir lieu. Il a été imaginé de mettre cet excédent en avoir cette saison et avant le 31 mai 2021 aux clubs en règle avec les finances.

Concernant la rétrocession de l'excédent pour l'an prochain, la volonté est clairement d'apporter une aide aux clubs. L'intérêt pourrait être de récompenser **les licences prises cette saison qui seront renouvelées** en les rendant moins chères, par exemple en affectant un bonus financier à chaque licence reprise C'est la raison pour laquelle rien ne peut être fait tant que les données ne sont pas connues.

A cela pourra s'ajouter un nouveau challenge « développement du nombre » pour tous les clubs qui dépasseront le nombre de licenciés de cette saison.

Jean Paul BLANPAIN craint quant à l'avenir. Il pense que les clubs ont besoin d'être aidés maintenant.

Jacques DENEUX entend bien cette remarque mais n'a pas la solution pour répartir de l'argent qui n'est pas encore disponible. C'est cependant faire peu de cas de la non-perception des engagements et des extensions comme des 39300 € rendus prochainement. En fonction des situations individuelles, il ne sera pas ou peu fait appel aux 4^{ième} et 5^{ième} versements et rien ou peu ne sera prélevé aux clubs qui sont en prélèvement automatique. La gestion des clubs est actuellement compliquée mais de nombreuses dépenses ne se font pas. Quant à la gestion départementale, elle doit être celle du bon père de famille, aider le présent mais préserver l'avenir en rendant plus facile la saison prochaine. Comme toujours certains clubs n'ont pas souhaité être mutualistes et ne sont pas en règle. La situation sera rapidement revue et la Fédération a évoqué le rejet des engagements de la saison prochaine. La balle est actuellement dans notre camp mais qu'en sera-til après transmission des noms de clubs retardataires ?

Jean Paul PIHET fait remarquer qu'il y avait pour les clubs la possibilité d'aller chercher un peu d'argent avec les subventions proposées dans le cadre du retour au jeu. Les clubs ne se sont pas trop bougés pourtant. Seuls 19 clubs ont pu en bénéficier.

Jean Louis CARINCOTTE informe que la LIGUE a elle aussi décidé hier de ne pas prendre l'extension, le surplus ne pourra cependant être redistribué qu'après le bilan.

Jean Michel BARLOG demande si les aides se feront sous forme de remboursement ou d'avoir ?

Annie CARINCOTTE précise que cela sera à déterminer avec les clubs.

Jean Louis CARINCOTTE ajoute que la FFBB négocie actuellement avec le gouvernement 1 réduction d'impôts du montant de la licence pour les licenciés.

Didier BOS considère que c'est une bonne chose, qu'un effort a été fait de la part de tout le monde. Il préférerait 1 remboursement cette année et un avoir la saison prochaine, ce serait une façon de fidéliser les clubs. Cela lui convient bien.

Jacques DENEUX explique que c'est un peu dans le sens que Didier vient d'exposer, le Pas de Calais peut imaginer que les clubs qui pourront faire une économie l'an prochain pourront réguler leur demande de cotisation et la répercuter sur le joueur.

Pascal ROBILLART se dit d'accord avec ce que Didier a exposé. Une partie cette saison c'est correct. Risqué si pas de visibilité la saison prochaine. Les propos sont cohérents.

Jean Louis CARINCOTTE évoque de prochaines mesures qu'étudie la FFBB portant sur la gratuité des licences dirigeants.

Jacques DENEUX projette une possible et nouvelle perte de 15 à 20% la saison prochaine. Il faudra l'envisager dans le budget prévisionnel.

Jean-Louis propose à présent le vote de ces propositions détaillées par Jacques

9 Votants: 1 contre 8 pour

Ces propositions devront être entérinées par le comité qui se réunira le mercredi 24/02/21

Jean Louis CARINCOTTE a prévu une réunion en Visio avec les clubs après le comité en 4 réunions (1 par district). La première aura lieu le vendredi 26/02 avec les clubs du Béthunois, la seconde le lundi 1^{er} mars avec

les clubs du Calaisis-Audomarois, la 3^{ème} le mercredi 03/03 avec les clubs de l'Artois, et le vendredi 05/03 avec les clubs du Boulonnais.

Les membres du bureau approuvent cette décision

Catherine LELEU fait un résumé des entretiens qui ont eu lieu le 01/02 dernier avec les 2 salariées du C62. Les nouvelles mesures de sécurité à mettre en place au siège ont été évoquées, mais également la révision des contrats avec Maître ST RAYMOND, avocat du travail ainsi que les congés restant à prendre avant le 31 mai pour Mme POTIER et pour le 21 avril pour Mme DAMIENS avant son congé maternité. A ce sujet elle évoque le remplacement de la CTF qui dans la conjoncture actuelle est un peu complexe.

Jean Louis CARICOTTE informe que les finales du challenge benjamins sont reportées en juin. Si le chemin des salles pouvait être retrouvé il faudrait travailler sur ce challenge.

La LIGUE lui a également fait remarquer que les informations concernant les sélections du 62 n'avaient pas été transmises.

Jean Paul PIHET s'en est expliqué avec Frédérique DAMIENS. C'est la Fédé qui avait la main sur ces informations et Olivier D'HALLUIN était au courant. Il ne peut entendre dire que le Pas de Calais ne fait rien. Jean Louis refera le point avec Olivier D'HALLUIN.

Questions diverses

Jean Louis CARINCOTTE propose un tour de table afin que chacun apporte ses informations.

Jean Paul BLANPAIN rappelle qu'il a transmis en décembre des championnats adaptés et à ce jour aucun retour.

Jacques DENEUX réagit à cette remarque et précise que ce qui avait été demandé est toujours d'actualité. En résumé oui on peut reprendre mais à la condition expresse qu'une phase du championnat puisse être faite.

D'après **Jean Louis CARINCOTTE** si une reprise est possible mi-mars on peut envisager 50% du championnat, sinon il faudra faire des propositions pour créer quelque chose.

Jean Paul PIHET évoque le sondage qui a été fait par la FFBB auprès des présidents de clubs et demande s'il y aura un retour. Jean Louis signale que le résultat est consultable sur eFFBB. Dans le sondage, les clubs ont souhaité à la majorité un arrêt des championnats pour mi-juin.

Pascal ROBILLART pour la CDO annonce qu'il a une Visio demain sur l'opération de fidélisation des jeunes arbitres. L'objectif étant de mettre à l'honneur un jeune arbitre de – de 20 ans qui s'implique et s'investit dans son club. Les conditions sont à déterminer sur les candidats à mettre en avant.

D'autre part les formateurs ont souhaité pouvoir suivre la formation de leurs candidats sue e-learning mais la porte s'est refermée et ce n'est plus possible.

Jean Michel BARLOG pour le mini basket va avoir une Visio samedi prochain pour faire un point. Il en parlera lors du prochain comité.

Jean Paul PIHET pour la technique informe que 4 jeunes filles du Pas de Calais ont été invitées (convoquées) à se présenter au concours d'entrer à l'INSEP :

Bérengère BOSSAR U11 Calaisis, U12 Calaisis-Boulonnais et U13 département 62

Célia LACROIX U11 Calaisis, U12Calaisis - Boulonnais et U13 dans le 62 (1 an d'avance) puis U13 dans le 59

Juliette BOURGEOIS U11boulonnais, U12 Calaisis - Boulonnais, U13 dans le62 (1 an d'avance) et U13 dans le 62

Mathilde SELLE U11 Artois, U12 Artois - Béthunois, U 13 dans le 62

A noter qu'elles ne sont que 17 sur toute la France

Croisons les doigts pour la réussite de ces 4 joueuses à ce concours d'entrée.

Tous les entraineurs et encadrants du 62 peuvent et doivent être fiers de ce tir groupé

Il ne faut pas non plus oublier les entrées au Pôle espoir ces dernières saisons :

- Saison 18/19: 3G., 1 F.

- Saison 19/20: 1 G., 4 F.

- Saison20/21 : 4G., 7F.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean Louis CARINCOTTE remercie chacun pour sa participation et son attention.

Catherine LELEU Jean-Louis CARINCOTTE

Secrétaire Générale Président C62